



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E179004

VALABLE JUSQU'AU 24/09/2024

ÉDITÉ LE 25/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/04/2019

Forme juridique : SARL

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 2019B00783

Siret : 849 932 058 00027

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 81 49425

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145965238

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145965238

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Raison sociale : COP 38

9 RUE HENRI DAGALLIER
38100 GRENOBLE

Téléphone : 04 76 09 49 03

Portable : 06 72 58 81 84

Site Internet : www.cop38.com

E-mail : cop38000@gmail.com

Responsabilité légale :

BELATTAR MOHAMED GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/06/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/06/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	29/06/2021
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	27/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Ventilation mécanique	08/04/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	27/09/2022
o Isolation des combles perdus	06/04/2023
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.